



# ALLOCATIONS SOCIALES

publié le 31/08/2023

Chers parents et élèves,

Nous voulions vous faire part de l'existence des allocations sociales destinées aux familles pour faciliter la rentrée scolaire. Ces allocations peuvent atteindre jusqu'à 434,61 € par enfant et sont destinées à couvrir une partie des frais liés aux fournitures scolaires, manuels, transports et autres dépenses nécessaires. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur les critères d'éligibilité et les démarches à suivre, nous vous encourageons à consulter le site du gouvernement français :

<https://www.education.gouv.fr/l-allocation-de-rentree-scolaire-305463> 



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement** : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.